Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Canada Council for the Arts | Conseil des arts du Canada

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Nouveau financement pour les artistes

IQALUIT, Nunavut (5 juillet 2013) – Le gouvernement du Nunavut a annoncé aujourd'hui la création d'un nouveau groupe de programmes destinés aux arts qui offriront de l'aide aux artistes, aux organismes artistiques, aux écoles et aux camps d'été ainsi que du financement pour la production musicale. En plus de ces nouvelles positives pour les artistes du Nunavut, le gouvernement du Nunavut est heureux d'annoncer un nouveau partenariat avec le Conseil des arts du Canada qui permettra aux artistes professionnels du Nunavut d'accéder à des contributions aux fins de déplacements et de voyages.

« Les artistes de la scène et les auteurs, parmi d'autres, nous ont fait savoir qu'ils avaient besoin d'aide et nous prenons des mesures pour les soutenir », a déclaré Peter Taptuna, ministre du Développement économique et des Transports. « Le programme de développement des arts fournira aux artistes de diverses formes d'expression artistique des occasions de se développer professionnellement, d'accéder à de nouveaux marchés et d'innover. Ce qui respecte notre engagement de *ᑕᒪᕐᑕ Tamapta : Bâtir notre avenir ensemble* qui est d'accroître le soutien à la culture et aux arts. »

Le partenariat entre le gouvernement du Nunavut et le Conseil des arts du Canada renforce la relation entre ces deux sources de financement des arts. Il en découle un financement accru pour les voyages des artistes. Au cours du présent exercice, le Conseil des arts du Canada versera au programme une somme additionnelle de 50 000 dollars pour les voyages. En 2014-2015, ce sera un montant additionnel de 75 000 dollars et en 2015-2016, ce sera 100 000 dollars.

« Le Conseil des arts du Canada s'est engagé à aider les artistes du Nunavut à augmenter leur visibilité et leur capacité d'accéder à des projets et des événements artistiques au Canada et à l'échelle internationale », a pour sa part déclaré Robert Sirman, directeur et chef de la direction du Conseil. « La contribution du Conseil dans le cadre de ce partenariat permettra aux artistes professionnels de toute discipline de voyager dans le but de créer de nouvelles relations, d'approfondir leur pratique

…/2

artistique et de se prévaloir d'occasions de perfectionnement professionnel. Nous sommes persuadés que ce soutien les aidera à percer de nouveaux marchés et à rejoindre un plus grand nombre de Canadiens par l'entremise de leur travail. »

Pour sa part, le ministère de la Culture et du Patrimoine verse une contribution additionnelle de 100 000 dollars par année pour la production d'œuvres musicales en langue inuit dans le cadre du Fonds pour la mise en œuvre de la langue inuit.

« La musique a toujours joué un rôle important dans la société inuit », de dire James Arreak, ministre des Langues. « Nous sommes heureux de collaborer avec le ministère du Développement économique et des Transports pour soutenir la production musicale en langue inuit, tout en reconnaissant que les musiciens jouent un rôle important dans la promotion de la culture, de l'identité et de la langue inuit, sur la scène locale et internationale. »

Pour de plus amples renseignements sur le programme, consulter le lien : www.edt.gov.nu.ca/apps/authoring/dspPage.aspx?page=artsfunding

###

Renseignements aux médias :

Christopher Fraser
Analyste principal des politiques
Ministère du Développement économique et des Transports
Gouvernement du Nunavut
Tél. : 867 975-7857
Courriel : cfraser@gov.nu.ca

Grace Thrasher
Gestionnaire, Équipe des relations publiques
Conseil des arts du Canada
Tél. : 613 566-4414, poste 5145
Courriel : Grace.Thrasher@canadacouncil.ca

Leevede Atagoyuk
Gestionnaire, Communications
Ministère de la Culture et du Patrimoine
Gouvernement du Nunavut
Tél. : 867 975-5526
Courriel : latagoyuk@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : *www.gov.nu.ca.*

Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Canada Council for the Arts | Conseil des arts du Canada

Document d'information

Niveaux de financement dans le cadre de la politique du programme de développement des arts :

- 545 000 $ en 2013-2014;
- 570 000 $ en 2014-2015;
- 645 000 $ en 2015-2016.

Les artistes et les organismes artistiques peuvent faire une demande de financement au titre de neuf activités :

Activité	Coûts admissibles
Aide destinée à financer les déplacements et les voyages des artistes	• Vol aller-retour (destination finale) • Hébergement • Frais reliés à l'assurance-voyages
Aide pour l'enregistrement et la production de musique avec un financement réservé aux œuvres musicales en langue inuit	• Temps d'enregistrement en studio • Coûts d'enregistrement • Mixage • Montage • Déplacement au studio d'enregistrement, y compris le vol aller-retour et l'hébergement
Projets de marketing et de promotion destinés aux artistes et à leurs œuvres	• Création d'un site Web • Conception d'articles promotionnels (cartes d'affaires, brochures, cartes tentes, feuillets d'information, portfolios) • Frais d'exposition (foire professionnelle propre au secteur) • Autres activités de marketing correspondant au domaine d'intérêt de l'artiste et approuvées par le comité de révision
Innovation artistique	• Projets pilotes faisant place à l'imagination et pouvant ne pas correspondre à l'une des catégories de financement existantes

Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Canada Council for the Arts | Conseil des arts du Canada

Document d'information

Activité	Coûts admissibles
Achat de matières premières, d'équipements et de fournitures artistiques	• Outils et équipements : limes, affûteurs, machines à coudre, aiguilles, brosses, microphones, instruments de musique, appareils photo, etc. • Équipements de sécurité : masques, gants, harnais, systèmes de ventilation, etc. • Matières premières : pierre, tissu, papier, peinture, crayons, feutre, fil, peaux et fourrure • Autres matériaux, fournitures et équipements selon la demande du requérant et approuvés par le comité de révision
Studios communs pour créer des lieux de travail sécuritaires et à prix abordable	• Frais ponctuels relatifs aux rénovations, à la construction ou aux améliorations en matière de sécurité
Formations ou ateliers au Nunavut dans le secteur des arts offerts par des organismes artistiques	• Déplacements, hébergement, indemnité journalière et coûts salariaux pour les instructeurs • Matières premières et fournitures artistiques pour l'atelier • Location d'équipements pour l'atelier
Soutien au marketing	• Coûts de conception et d'impression • Recrutement d'une personne pour créer un site Web promotionnel • Coûts d'expédition pour le matériel de marketing
Possibilités de formation en arts pour les jeunes	• Matières premières nécessaires pour la formation (par exemple, pierre à sculpter, tissu, encre, papier) • Transport, hébergement et indemnités journalières pour l'instructeur ou les instructeurs • Coût salarial de l'instructeur • Location d'un espace

Pour obtenir ce financement, présentez votre demande au programme de développement des arts. Les artistes et les organismes artistiques peuvent communiquer avec le ministère du Développement économique et des Transports par téléphone, au numéro sans frais 1 888 975-5999 ou par l'entremise du site Web www.edt.gov.nu.ca.